



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Medecine scolaire

Question écrite n° 16886

Texte de la question

M Georges Hage attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur la necessite de donner aux personnels medicaux et infirmieres de sante scolaire les moyens d'assurer leurs missions. Pour faire face efficacement au travail de depistage, d'education, de prevention dont ils sont charges, ces derniers doivent disposer de statuts, de remunerations satisfaisantes et d'effectifs suffisants. Il faut mettre un terme a la chute des effectifs des medecins de sante scolaire, a la degradation incessante de leur situation, revaloriser la carriere des infirmieres scolaires dont les qualifications doivent etre reconnues. Il lui demande s'il a pris des dispositions en ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - Soixante-dix-neuf recrutements a titre derogatoire de medecins contractuels de sante scolaire sont ete effectues, dans la limite des contraintes de gestion des emplois publics depuis 1985. Seize recrutements sont actuellement en cours pour l'annee scolaire 1989-1990 ; toutefois ces operations ne permettent pas de pourvoir systematiquement tous les postes vacants. Par ailleurs, des contacts ont ete recemment etablis avec le ministere de l'education nationale dans la perspective de reunifier la gestion de l'ensemble des personnels de la sante scolaire et de la placer totalement sous sa responsabilite. Il lui serait ainsi beaucoup plus facile de repondre aux besoins de chaque departement en adaptant les moyens en personnel aux missions des structures concernees.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16886

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : solidarite, de la sante et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarite, de la sante et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 août 1989, page 3775